

JANVIER 2016

- 1 **1^{er} V. Circoncision de JÉSUS-Christ** - *Amour de JÉSUS*
- 2 **1^{er} S. S. Macaire** - *Dév. au Coeur immaculé de MARIE*
- 3 **D. S. Nom de JÉSUS** - *Invoyer ce saint Nom*
- 4 **L. Bhse Angèle de Foligno** - *Dév. au Coeur immaculé MARIE*
- 5 **M. S. Siméon Stylite** - *Etre saint coûte que coûte*
- 6 **M. EPIPHANIE** - *Prier pour conversion des nations à la Foi*
- 7 **J. S. Lucien, prêtre M.** - *Intérêt pour la Foi*
- 8 **V. S. Apollinaire, év.** - *Non au respect humain*
- 9 **S. S. Julien et Ste Basilisse, MM.** - *Fuir l'égoïsme*
- 10 **D. Solennité EPIPHANIE (ou Ste Famille)** - *S. Guillaume - Prier pour la conversion des pécheurs*
- 11 **L. S. Hygin, P. M.** - *Fidélité à la sainte Eglise*
- 12 **M. S. Ferréol, év. M.** - *Prier pour conversion des peuples*
- 13 **M. Baptême de JÉSUS** - *Faire connaître JÉSUS*
- 14 **J. S. Hilaire, év. de Poitiers** - *Témoigner de la Foi*
- 15 **V. S. Paul ermite** - *Méditer Passion*
- 16 **V. S. Marcel, Pape M.** - *Travailler pour salut des âmes*
- 17 **II D. ap. Epiph.** - *S. Antoine, Abbé - Combattre le péché*
- 18 **L. Chaire de S. Pierre à Rome** - *Prier pr triomphe Eglise*
- 19 **M. SS. Marius, Marthe et Comp. MM.** - *Force*
- 20 **M. SS. Fabien et Sébastien, MM.** - *Zèle pour DIEU*
- 21 **J. Ste Agnès, V. M.** - *Pureté*
- 22 **V. SS. Vincent et Anastase** - *Mortification*
- 23 **S. S. Raymond de Pennafort** - *Foi*
- 24 **SEPTUAGÉSIME** - *S. Timothée - Lire évangiles et épîtres*
- 25 **L. S. Conversion de S. Paul** - *Prier pour conversion pécheurs*
- 26 **M. S. Polycarpe, év. M.** - *Amour de DIEU*
- 27 **M. S. Jean Chrysostome** - *Non au respect humain*
- 28 **J. S. Pierre Nolasque** - *Zèle pour les âmes*
- 29 **V. S. François de Sales, év., Doct. Egl.** - *Douceur*
- 30 **S. Ste Martine, V. M.** - *Confiance en DIEU*
- 31 **D. Sexagésime. S. Jean Bosco** - *Amour de JÉSUS-CHRIST*



JANVIER 2016

BILLET MENSUEL

Apostolat de la Prière

Ligue de prière et de zèle
en union avec le COEUR de JÉSUS

INTENTION DU MOIS

POUR LA SANCTIFICATION DU DIMANCHE

Le 3^{ème} commandement *Tu sanctifieras les jours du SEIGNEUR* nous ordonne d'honorer DIEU les jours de fête par des actes de culte externe. En effet, le 1^{er} commandement ordonne d'honorer DIEU avec des actes de culte externe. Mais, l'homme, absorbé dans des occupations et des nécessités matérielles, oublie très facilement ce devoir. Pour le rappeler à ce devoir fondamental, DIEU fixe quelques jours à réserver uniquement au culte divin. Dans le Nouveau Testament, c'est le dimanche, et non plus le samedi (sabbat) comme dans l'Ancien Testament.

Pour sanctifier les dimanches et fêtes d'obligation, l'Eglise ordonne donc l'**assistance à la sainte Messe** qui est le centre et l'acte principal de tout le culte catholique.

Elle ordonne aussi l'**abstention des oeuvres serviles**, ou travaux manuels propres aux artisans et aux ouvriers. Celui qui emploierait sans vraie nécessité plus de deux heures à des travaux serviles commettrait un péché grave.

Par contre, **sont permises les oeuvres serviles nécessaires à la vie de soi-même, ou des autres, ou au service de DIEU, ou justifiées par la Charité** (s'occuper des malades, travailler pour des pauvres vraiment dans le besoin), **ou justifiées par quelque autre grave motif**.

Enfin, il convient d'occuper les dimanches au bien de son âme en étudiant le catéchisme, ou en écoutant un sermon, ou en accomplissant quelque oeuvre de Charité, ou même à se reposer, mais loin de tout péché et de toute dissipation.

JANVIER 2016

- 1 **1^{er} V. Circoncision de JÉSUS-Christ** - *Amour de JÉSUS*
- 2 **1^{er} S. S. Macaire** - *Dév. au Coeur immaculé de MARIE*
- 3 **D. S. Nom de JÉSUS** - *Invoyer ce saint Nom*
- 4 **L. Bhse Angèle de Foligno** - *Dév. au Coeur immaculé MARIE*
- 5 **M. S. Siméon Stylite** - *Etre saint coûte que coûte*
- 6 **M. EPIPHANIE** - *Prier pour conversion des nations à la Foi*
- 7 **J. S. Lucien, prêtre M.** - *Intérêt pour la Foi*
- 8 **V. S. Apollinaire, év.** - *Non au respect humain*
- 9 **S. S. Julien et Ste Basilisse, MM.** - *Fuir l'égoïsme*
- 10 **D. Solennité EPIPHANIE (ou Ste Famille)** - *S. Guillaume - Prier pour la conversion des pécheurs*
- 11 **L. S. Hygin, P. M.** - *Fidélité à la sainte Eglise*
- 12 **M. S. Ferréol, év. M.** - *Prier pour conversion des peuples*
- 13 **M. Baptême de JÉSUS** - *Faire connaître JÉSUS*
- 14 **J. S. Hilaire, év. de Poitiers** - *Témoigner de la Foi*
- 15 **V. S. Paul ermite** - *Méditer Passion*
- 16 **V. S. Marcel, Pape M.** - *Travailler pour salut des âmes*
- 17 **II D. ap. Epiph.** - *S. Antoine, Abbé - Combattre le péché*
- 18 **L. Chaire de S. Pierre à Rome** - *Prier pr triomphe Eglise*
- 19 **M. SS. Marius, Marthe et Comp. MM.** - *Force*
- 20 **M. SS. Fabien et Sébastien, MM.** - *Zèle pour DIEU*
- 21 **J. Ste Agnès, V. M.** - *Pureté*
- 22 **V. SS. Vincent et Anastase** - *Mortification*
- 23 **S. S. Raymond de Pennafort** - *Foi*
- 24 **SEPTUAGÉSIME** - *S. Timothée - Lire évangiles et épîtres*
- 25 **L. S. Conversion de S. Paul** - *Prier pour conversion pécheurs*
- 26 **M. S. Polycarpe, év. M.** - *Amour de DIEU*
- 27 **M. S. Jean Chrysostome** - *Non au respect humain*
- 28 **J. S. Pierre Nolasque** - *Zèle pour les âmes*
- 29 **V. S. François de Sales, év., Doct. Egl.** - *Douceur*
- 30 **S. Ste Martine, V. M.** - *Confiance en DIEU*
- 31 **D. Sexagésime. S. Jean Bosco** - *Amour de JÉSUS-CHRIST*



JANVIER 2016

BILLET MENSUEL

Apostolat de la Prière

Ligue de prière et de zèle
en union avec le COEUR de JÉSUS

INTENTION DU MOIS

POUR LA SANCTIFICATION DU DIMANCHE

Le 3^{ème} commandement *Tu sanctifieras les jours du SEIGNEUR* nous ordonne d'honorer DIEU les jours de fête par des actes de culte externe. En effet, le 1^{er} commandement ordonne d'honorer DIEU avec des actes de culte externe. Mais, l'homme, absorbé dans des occupations et des nécessités matérielles, oublie très facilement ce devoir. Pour le rappeler à ce devoir fondamental, DIEU fixe quelques jours à réserver uniquement au culte divin. Dans le Nouveau Testament, c'est le dimanche, et non plus le samedi (sabbat) comme dans l'Ancien Testament.

Pour sanctifier les dimanches et fêtes d'obligation, l'Eglise ordonne donc l'**assistance à la sainte Messe** qui est le centre et l'acte principal de tout le culte catholique.

Elle ordonne aussi l'**abstention des oeuvres serviles**, ou travaux manuels propres aux artisans et aux ouvriers. Celui qui emploierait sans vraie nécessité plus de deux heures à des travaux serviles commettrait un péché grave.

Par contre, **sont permises les oeuvres serviles nécessaires à la vie de soi-même, ou des autres, ou au service de DIEU, ou justifiées par la Charité** (s'occuper des malades, travailler pour des pauvres vraiment dans le besoin), **ou justifiées par quelque autre grave motif**.

Enfin, il convient d'occuper les dimanches au bien de son âme en étudiant le catéchisme, ou en écoutant un sermon, ou en accomplissant quelque oeuvre de Charité, ou même à se reposer, mais loin de tout péché et de toute dissipation.

Le 19 septembre 1846, la Sainte Vierge apparaît à 2 bergers à La Salette dans les montagnes proches de Grenoble. Elle pleure sur les nombreux et graves péchés des catholiques de ce temps-là : ils blasphèment le saint Nom de DIEU, profanent la sanctification du dimanche ; ces deux péchés attirent les malédictions de son FILS. Il faut se convertir et, alors, les malédictions se changeront en bénédictions. Il faut faire passer ce message à tout son peuple.

Si mon peuple ne veut pas se soumettre, je suis forcée de laisser aller le bras de mon FILS. Il est si fort et si pesant que je ne puis plus le maintenir.... Si je veux que mon FILS ne vous abandonne pas, je suis chargée de Le prier sans cesse... Je vous ai donné six jours pour travailler, je me suis réservé le septième et on ne veut pas me l'accorder. C'est ça qui appesantit tant le bras de mon FILS... L'été, il ne va que quelques femmes un peu âgées à la Messe. Les autres travaillent le dimanche tout l'été et, l'hiver, quand ils ne savent que faire, ils ne vont à la Messe que pour se moquer de la religion.

Et nos pays occidentaux étaient alors en grande majorité catholique ! Combien la sainte Vierge MARIE doit pleurer aujourd'hui sur nos pays apostats, où les églises sont vides le dimanche, où l'Oblation pure (intégralement catholique) n'est célébrée qu'en de très rares endroits, où la plupart des gens ne prient plus, mais profitent du dimanche pour offenser davantage le Bon DIEU !

Plus que jamais, nous devons nous-mêmes sanctifier les dimanches et les fêtes d'obligations ; nous devons inciter nos proches à revenir aux saintes pratiques de notre Religion ; nous devons prier, supplier avec larmes et nous sacrifier pour obtenir de DIEU la conversion de nos pays qui s'engouffrent toujours plus vers la perdition !

Avant la Miséricorde, ce sont la pénitence, la conversion et le changement radical de vie vers la vraie Foi et la pratique de celle-ci qu'il faut prêcher et clamer sur les toits !

Le 19 septembre 1846, la Sainte Vierge apparaît à 2 bergers à La Salette dans les montagnes proches de Grenoble. Elle pleure sur les nombreux et graves péchés des catholiques de ce temps-là : ils blasphèment le saint Nom de DIEU, profanent la sanctification du dimanche ; ces deux péchés attirent les malédictions de son FILS. Il faut se convertir et, alors, les malédictions se changeront en bénédictions. Il faut faire passer ce message à tout son peuple.

Si mon peuple ne veut pas se soumettre, je suis forcée de laisser aller le bras de mon FILS. Il est si fort et si pesant que je ne puis plus le maintenir.... Si je veux que mon FILS ne vous abandonne pas, je suis chargée de Le prier sans cesse... Je vous ai donné six jours pour travailler, je me suis réservé le septième et on ne veut pas me l'accorder. C'est ça qui appesantit tant le bras de mon FILS... L'été, il ne va que quelques femmes un peu âgées à la Messe. Les autres travaillent le dimanche tout l'été et, l'hiver, quand ils ne savent que faire, ils ne vont à la Messe que pour se moquer de la religion.

Et nos pays occidentaux étaient alors en grande majorité catholique ! Combien la sainte Vierge MARIE doit pleurer aujourd'hui sur nos pays apostats, où les églises sont vides le dimanche, où l'Oblation pure (intégralement catholique) n'est célébrée qu'en de très rares endroits, où la plupart des gens ne prient plus, mais profitent du dimanche pour offenser davantage le Bon DIEU !

Plus que jamais, nous devons nous-mêmes sanctifier les dimanches et les fêtes d'obligations ; nous devons inciter nos proches à revenir aux saintes pratiques de notre Religion ; nous devons prier, supplier avec larmes et nous sacrifier pour obtenir de DIEU la conversion de nos pays qui s'engouffrent toujours plus vers la perdition !

Avant la Miséricorde, ce sont la pénitence, la conversion et le changement radical de vie vers la vraie Foi et la pratique de celle-ci qu'il faut prêcher et clamer sur les toits !

RÉSOLUTION APOSTOLIQUE

Je sanctifierai le mieux que je le pourrai le dimanche :

- si possible **par l'assistance à une Messe intégralement catholique** (voir la Lettre n°113 au sujet des impératifs de la Foi à l'heure actuelle), et par la communion faite avec les bonnes dispositions et avec ferveur.

- et **par l'abstention de tout travail manuel** non autorisé, par l'instruction religieuse ou par quelque oeuvre de miséricorde et par le repos du corps.

Premier Degré :

OFFRANDE DE LA JOURNÉE

Divin COEUR de JÉSUS, je Vous offre, par le COEUR immaculé de MARIE, les prières, les oeuvres et les souffrances de cette journée en réparation de nos offenses et à toutes les intentions pour lesquelles Vous Vous immolez continuellement sur l'Autel.

Je vous les offre en particulier **POUR QUE LE DIMANCHE SOIT SANCTIFIÉ.**

Deuxième Degré :

OFFRANDE À MARIE

d'un *Pater* et de dix *Ave* pour l'intention du mois

Pensez, durant cette dizaine, au mystère du Portement de la Croix de N. S. JÉSUS-CHRIST.

VERTU à pratiquer : la vertu de Religion.

Troisième Degré :

COMMUNION RÉPARATRICE

offerte au COEUR de JÉSUS par MARIE

INTENTION DU MOIS SUIVANT (FÉVRIER 2016)

POUR OBTENIR LA CONTRITION DE NOS PÉCHÉS

MYSTÈRE : LE PORTEMENT DE CROIX DE N.-S. J.-C.

RÉSOLUTION APOSTOLIQUE

Je sanctifierai le mieux que je le pourrai le dimanche :

- si possible **par l'assistance à une Messe intégralement catholique** (voir la Lettre n°113 au sujet des impératifs de la Foi à l'heure actuelle), et par la communion faite avec les bonnes dispositions et avec ferveur.

- et **par l'abstention de tout travail manuel** non autorisé, par l'instruction religieuse ou par quelque oeuvre de miséricorde et par le repos du corps.

Premier Degré :

OFFRANDE DE LA JOURNÉE

Divin COEUR de JÉSUS, je Vous offre, par le COEUR immaculé de MARIE, les prières, les oeuvres et les souffrances de cette journée en réparation de nos offenses et à toutes les intentions pour lesquelles Vous Vous immolez continuellement sur l'Autel.

Je vous les offre en particulier **POUR QUE LE DIMANCHE SOIT SANCTIFIÉ.**

Deuxième Degré :

OFFRANDE À MARIE

d'un *Pater* et de dix *Ave* pour l'intention du mois

Pensez, durant cette dizaine, au mystère du Portement de la Croix de N. S. JÉSUS-CHRIST.

VERTU à pratiquer : la vertu de Religion.

Troisième Degré :

COMMUNION RÉPARATRICE

offerte au COEUR de JÉSUS par MARIE

INTENTION DU MOIS SUIVANT (FÉVRIER 2016)

POUR OBTENIR LA CONTRITION DE NOS PÉCHÉS

MYSTÈRE : LE PORTEMENT DE CROIX DE N.-S. J.-C.